

130-2012

Autoriser l'annulation de la résolution 129-2009 (cours d'eau Blanchette). (suite)

ATTENDU QUE le 29 mai 2009, Monsieur Martin Vigneault a formulé une demande à la Municipalité de Saint-Valère en remplissant le formulaire de *Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

ATTENDU QUE la problématique est l'érosion et le mauvais écoulement de l'eau causé par l'accumulation de sédiments;

ATTENDU QUE l'entretien du cours d'eau Blanchette, branche 15 est recommandé par l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin, à l'intérieur du formulaire d'*Analyse sommaire d'une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise l'annulation et le remplacement de la résolution 129-2009 adoptée lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2009 concernant la demande de Monsieur Martin Vigneault pour le nettoyage du cours d'eau Blanchette (lots 793 et 794 du canton de Bulstrode) et

QUE la Municipalité de Saint-Valère recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau Blanchette, branche 15.

QUE la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau Blanchette, branche 15, seront entièrement assumés par les propriétaires du bassin versant proportionnellement à leurs superficie contributives.

131-2012

Autorisation de travaux dans le cours d'eau Blanchette lots 794-P. et 795-P. Bulstrode.

ATTENDU QUE l'adoption par la M.R.C. d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C. d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la M.R.C. d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

ATTENDU QUE le 29 mai 2012, Monsieur Martin Vigneault a formulé une demande à la Municipalité de Saint-Valère en remplissant le formulaire de *Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

ATTENDU QUE la problématique est l'inondation des terres et le mauvais écoulement de l'eau causé par l'accumulation de sédiments;

ATTENDU QUE l'entretien du cours d'eau Blanchette, branche 15 est recommandé par l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin, à l'intérieur du formulaire d'*Analyse sommaire d'une demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

ATTENDU QUE les travaux devraient être réalisés sur les lots 793 et 794 du Canton de Bulstrode, sur une distance d'environ 1 200 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier et il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Valère recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau Blanchette, branche 15.

QUE la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau Blanchette, branche 15, seront entièrement assumés par les propriétaires bordant le cours d'eau au mètre linéaire.

- 132-2012 Acceptation de soumission publique pour la réparation du rang 11 (secteur village).
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil met à l'étude les soumissions publiques reçues et ouvertes le 30 mai 2012 pour les travaux de réparation du rang secteur du village.
- 133-2012 Nommer un représentant des questions famille (RQF) pour le Comité famille.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme Monsieur le conseiller Yannick Trépanier au titre de représentant des questions famille (RQF) pour le Comité famille de Saint-Valère qui gère la politique familiale.
- 134-2012 Autorisation Rouli-Bus transport adapté.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte le budget 2012 avec la contribution de la Municipalité pour un montant de 3 547,00 \$ et autorise le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite effectué par la compagnie Rouli-Bus pour l'année 2012.
- 135-2012 Transfert de la facturation lumières (4) sur la 955 provenant du MTQ.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte le transfert de la facturation pour les lumières éclairant la route 955 (4) situées sur le territoire de la Municipalité étant donné le transfert par le MTQ de les dites lumières.
- 136-2012 Inscription congrès FQM 2012.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les frais reliés au Congrès de la FQM pour le maire et les conseillers, qui se tiendra le 27, 28 et 29 septembre 2012, au Centre des congrès de Québec.
- 137-2012 Poubelle recyclage brisée (3155, route 161).
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise les dépenses relatives à la réparation du bac de recyclage brisé de situé au 3155, route 161. Une politique pour la réparation ou le remplacement des bacs d'ordures, de recyclage et de compost sera élaborée sous peu.
- 138-2012 Cours secouriste en milieu de travail.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses relatives au suivi les 11 et 12 juin 2012 par Marie-Pier Danis-Théberge de la Formation de secourisme en milieu de travail donné par Santinel. Le cours est payé par la CSST et il est obligatoire d'avoir une personne formée au bureau (effectif pour 3 ans).
- 139-2012 Autorisation des participer à la Journée Normand-Maurice 2012.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise la participation à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 13 octobre 2012.
- 140-2012 Demande de Monsieur Jocelyn Proulx pour le nettoyage de ponceau rang 10 lot 585-P. Canton de Bulstrode.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil met à l'étude la demande de Monsieur Proulx pour le nettoyage d'un ponceau rang 10 sur le lot 585-P. du Canton de Bulstrode.
- 141-2012 Demande de Monsieur Noël Bélanger pour l'utilisation des terres de la Municipalité du développement municipal.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil refuse la demande de Monsieur Noël Bélanger d'utiliser les terres du développement municipal et autorise l'entretien du gazon pour lesdites terres.

142-2012

Autorisation formation « Le comportement éthique ».

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses relatives à la formation « Le comportement éthique » qui doit être suivi par tous les nouveaux membres du conseil soit dans les 6 mois suivants son élection.

143-2012

Autorisation de dépenses modification règlement de zonage.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise la firme EXP représentée par Monsieur Alexandre Déragon de faire les changements relatifs au règlement de zonage art 8.4.5 concernant les modifications des bâtiments ou usages dérogatoires selon la cotation qui est au montant de 895,00 \$ plus taxes.

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport d'élection du 22 avril 2012.

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les indicateurs de gestion pour l'année 2011.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

128-2012, 131-2012, 134-2012, 135-2012, 136-2012, 137-2012, 138-2012, 139-2012, 142-2012, 143-2012.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 04^{ième} jour du mois de juin deux mil douze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

144-2012

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h46 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 18 juin 2012

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit, tenue le 18 juin 2012 à la salle municipale, de 20h00 à 20h25.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier
Yvon Martel
Réal Boissonneault
Marcel Larochelle

Sont absents : Claude Bourassa
André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 145-2012 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 146-2012 Annulation de la résolution 123-2012 (LIDAR).
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil annule la résolution 123-2012 concernant la demande de soumission sur invitation pour le LIDAR puisque les délais sont trop courts.
- 147-2012 Demande soumission sur invitation pour le LIDAR.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour les relevés de LIDAR. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **LIDAR** » et ce, au plus tard **le lundi 09 juillet 2012 à 10h00** au bureau municipal, sis au 02, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10h01 heures et seront étudiées à l'assemblée du Conseil du 09 juillet 2012.
- 148-2012 Entente Autodrome.
ATTENDU QUE la municipalité a eu une demande du bureau d'avocats Cain Lamarre Gasgrain Wells représenté par l'avocate Me Josée Vendette qui nous demandait si la Municipalité était ouverte à la signature d'une entente afin de permettre des courses automobiles sur les lots 649-P., 758-P. et 759-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Monsieur Clément Chauvette en proposant une entente pour terminer l'année 2012 uniquement;
ATTENDU QUE lors de la réunion extraordinaire en date du 15 mai 2012, le conseil a mandaté Me Jean Gagné pour négocier ladite entente avec Me Vendette afin de régler le litige dans les plus brefs délais, soit avant la tenue de la première course;
ATTENDU QUE Me Gagné a contacté Me Vendette et que celle-ci avait confirmé qu'elle nous fournirait un projet d'entente en date du 21 mai 2012;
ATTENDU QUE nous n'avons pas reçu de projet en date du 21 mai 2012, Me Gagné a relancé Me Vendette et elle a reporté ledit projet au plus tard le 31 mai 2012;

ATTENDU QU'en date du 18 juin 2012, Me Gagné n'a toujours pas reçu d'ébauche du projet d'entente;

ATTENDU QUE depuis le début d'année et malgré la contravention aux règlements de zonage, le Club 4X4 inc. a tenu deux activités de courses automobiles soit le 12 mai 2012 et le 26 mai 2012;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire respecter sa réglementation et, par conséquent, elle doit émettre des constats d'infraction aux contrevenants et à celui qui permet l'utilisation dérogatoire de sa propriété, soit le Club 4X4 inc. en tant que promoteur et Monsieur Clément Chauvette en tant que propriétaire ;

ATTENDU QUE des frais sont reliés à chaque constat autant pour la partie demanderesse (la Municipalité) et pour les défendeurs (Club 4X4 inc. et Monsieur Clément Chauvette);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil demande à Me Vendette de lui fournir un projet d'entente dans les plus brefs délais afin d'autoriser temporairement les activités de courses automobiles sur les lots 649-P. 758-P. et 759-P. du Canton de Bulstrode et de permettre de régler le litige et de clore le dossier.

149-2012

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h25 par Réal Boissonneault que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier